



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 62043

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation des crèches parentales et sur l'unification du barème des tarifs. Elles accueillent dans le Gard, auprès des crèches publiques et municipales, plusieurs centaines d'enfants. Les responsables d'associations ont salué le travail accompli par le ministère sur ce dossier et notamment sur les aspects liés aux personnels et à leurs qualifications. Avec la nouvelle réglementation mise en place, certaines de ces structures n'ont pas la possibilité d'augmenter leur budget sauf à pénaliser les familles, particulièrement les plus modestes. Les collectivités locales, le conseil général, les mairies se sont engagés dans une politique de la petite enfance. Des efforts sont entrepris avec la CAF. Toutes ces dispositions sont encore insuffisantes et risquent d'entraîner des fermetures alors que les besoins ne sont pas tous couverts. Il lui demande quelles dispositions elle envisage pour pérenniser toutes ces structures parentales multi-accueil (crèches, halte-garderie).

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62043

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3351